

# COMPTE RENDU

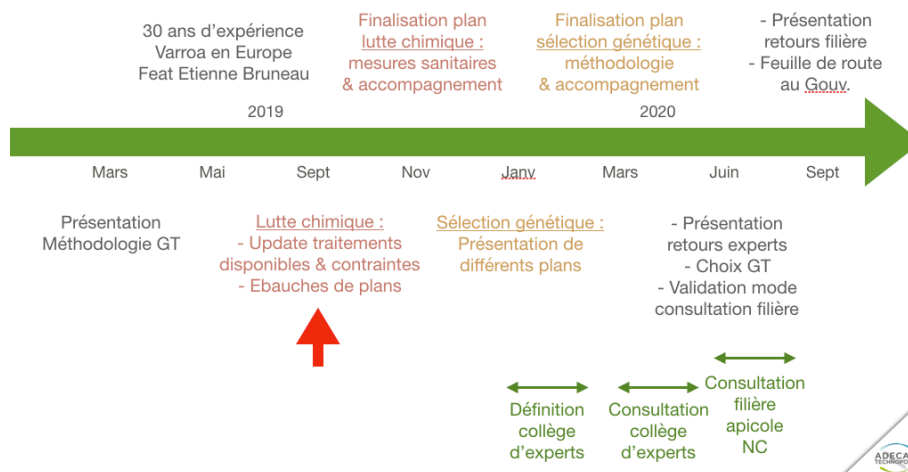
## GROUPE DE TRAVAIL « GESTION VARROA »

3<sup>ème</sup> réunion, CPA Boghen, 03 Septembre 2019

### Personnes présentes ce jour :

- Antoine BARNAUD (DEI / skype)
- Yann CHARPENTIER (GTV - Ordre des vétérinaires)
- Christophe DEVAUCHELLE (Apiculteur)
- ELEHMAEA Rocky (AAIL / skype)
- Adèle EHNYIMANE (AAIL, apicultrice / skype)
- Martial EHNYIMANE (AAIL, apiculteur / skype)
- Caroline FAIVRE (Biocalédonia, ASA, SANC, apicultrice)
- David JEVEAU (AAIL, apiculteur / skype)
- Norman JOHNSTON (Apiculteur)
- Philippe LEMAITRE (Apiculteur, ASA)
- Arnaud MAILLOCHON (Apiculteur, pépiniériste)
- Larry MARTIN (DDE-E)
- Céline MIDJA (DDE-E)
- Matthieu PETIT (DDR)
- Denis RABIET (AA3P, apiculteur)
- Stéphanie SOURGET (SIVAP)
- Romain GUEYTE (Responsable CPA)
- Aurore PUJAPUJANE (Animatrice RESA)
- Margot CAMOIN (Coordinatrice RESA)

Suite aux deux premières réunions plutôt informatives, la construction des plans va pouvoir débuter ; les membres du groupe de travail sont invités à se tenir informés sur les sujets abordés en amont – via les documents mis en ligne par le RESA par exemple – afin que les réunions soient le plus constructives possible. Cette réunion et la prochaine réunion se focaliseront sur l'élaboration d'un plan de gestion avec utilisation de traitements anti varroa. Le plan de gestion basé uniquement sur la sélection génétique sera abordé par la suite, comme indiqué sur la frise ci-dessous. La réalisation d'une mission conjointe CPA/RESA à la Réunion et en Europe en octobre permettra de mieux appréhender les mesures de gestion de l'infestation par varroa mises en place dans ces deux contextes différents – introduction récente du parasite et conditions tropicales versus introduction ancienne et climat tempéré – et ainsi d'alimenter nos réflexions lors des prochaines réunions. Il en va de même des venues d'apiculteurs professionnels sur le territoire qui pourraient être organisées courant 2019-2020 sur des thèmes spécifiques : conduite biologique et sélection génétique.



## PETITES PRECISIONS TERMINOLOGIQUES

- Les termes « traitements anti-varroa » ou « médicaments vétérinaires anti-varroa » comprennent les acaricides à base de molécules chimiques, les acides organiques (retrouvés naturellement mais en plus faibles quantités dans les colonies) et les produits d'origine naturelle (à base de thymol par exemple).  
Tous ces produits possèdent une AMM et pourraient être utilisés dans un « plan de gestion médicamenteux ».  
Contrairement à l'idée reçue selon laquelle les produits d'origine naturelle sont inoffensifs, selon la dose utilisée, ils peuvent être complètement inefficaces contre le varroa ou toxiques pour les abeilles.
- Le terme de « plan de gestion génétique » est un plan basé sur un programme de sélection génétique pour favoriser l'émergence et le maintien d'un cheptel d'abeilles résistantes à varroa. Il ne comprend donc pas d'importation de traitements anti-varroa, d'origine chimique ou naturelle mais il n'exclut pas l'utilisation de ces produits sur le court terme dans une optique d'éradication dans le cadre du plan d'urgence.
- La « Lutte biomécanique » comprend quant à elle toutes les manipulations réalisées par l'apiculteur visant à faire baisser le niveau d'infestation des colonies par varroa. Les techniques de lutte biomécanique sont aujourd'hui systématiquement utilisées aussi bien dans les plans de gestion médicamenteux que génétique.
- La résistance d'un hôte à un parasite est sa capacité à limiter le niveau d'infestation, la résilience est sa capacité à limiter l'impact du parasite sur sa santé et sa productivité. Les comportements développés par les colonies d'abeilles pour survivre à varroa - et mis en évidence par les chercheurs - visent à ralentir la multiplication de la population de varroas dans la colonie, cela aboutit à un plus faible niveau d'infestation. On parle donc communément de comportement de résistance à varroa.

*Les discussions plénières, travaux de groupe, témoignages et échanges ayant émergé pendant la réunion sont rapportés ci-dessous.*

## TRAITEMENTS ANTI-VARROA

### Avantages

- Pas de latence ; directement fonctionnel
- 1 outil parmi d'autres
- Praticité d'usage – variable selon les produits : moins vrai pour les acides organiques
- Contrôle de l'infestation à un niveau qui permet la production de miel et/ou la survie de la colonie
- Beaucoup de chercheurs / labo travaillent dessus : protocoles bien établis
- Recherche de plus en plus orientée vers des molécules naturelles
- Maîtrise des pertes de cheptel et maintien des productions apicoles sur le moyen terme dans de nombreux pays

### Inconvénients

- Rémanence des produits chimiques :
  - o Résidus dans les produits de la ruche
  - o Apparition de populations de varroa résistantes aux molécules
- Désélection par retrait de la pression varroa sur les colonies
- Augmentation coût de production et du temps de travail pour l'apiculteur
- Rigueur nécessaire de l'apiculteur pour le respect des calendriers de traitement
- Technicité supérieure de l'apiculteur nécessaire pour une application des traitements coordonnée à la mise en place de mesures de lutte biomécanique  
*Remarque post réunion : s'applique également au plan de gestion génétique*
- Dangerosité de la manipulation des produits pour les apiculteurs
- Impact sur l'image du produit et donc sur sa commercialisation
- Effets secondaires pour les abeilles

## TOUR DE TABLE - POUR OU CONTRE UN PLAN DE GESTION MEDICAMENTEUX ?

Philosophiquement, ne pas introduire de traitement dans ses colonies est un idéal souhaité par l'ensemble des apiculteurs, mais son application dans le contexte d'une infestation pérenne du territoire par varroa est soumise à des réserves : quelles sont les pertes de cheptel attendues ? Est-on sûr d'aboutir à une maîtrise de l'infestation avec un plan purement génétique ? Y a-t-il des exemples ? Au bout de combien de temps ? Ne serait-ce pas plus rapide d'importer de la génétique déjà résistante ? Quelles sont les aides financières qui pourraient être apportées aux apiculteurs essuyant des pertes de cheptel conséquentes ? Quels moyens avons-nous pour maîtriser l'application de traitements illégaux ? Comment éviter que les apiculteurs ne changent d'avis face aux fortes pertes de colonies et se rabattent sur des traitements médicamenteux ?

*Si on se base sur l'expérience des pays déjà contaminés, on pourrait s'attendre à 50 – 90 % de pertes de colonies et espérer voir apparaître des colonies résistantes dans les 5 à 10 ans après l'introduction du parasite. Importer de la génétique pourrait effectivement accélérer le phénomène, mais il faudrait avoir au préalable un programme de sélection bien établi qui ait permis d'augmenter le caractère hygiénique du cheptel calédonien et qui permettrait d'éviter que la génétique introduite ne se dilue rapidement à chaque génération. De plus, dans le cas d'importation de semence de faux bourdon, il est impossible de garantir le statut sanitaire vis-à-vis des virus d'une part, et même en cas d'introduction de génétique sélectionnée, il serait nécessaire de travailler sur les critères de résistance de la voie maternelle d'autre part.*

Globalement les membres du groupe s'accordent sur le fait qu'un plan de lutte médicamenteux doit être encadré et intégrer des méthodes de lutte mécanique et génétique. Certains pensent que le plan devrait avoir une durée limitée dans le temps afin d'éviter les pertes massives aux apiculteurs et permettre aux exploitations apicoles de survivre jusqu'à l'obtention de lignées résistantes locales. La durée devrait être déterminée au préalable pour conscientiser les apiculteurs dès le début.

Pareillement, les membres du groupe valident le fait que des traitements chimiques soient utilisés pour tenter l'éradication suite à l'introduction du parasite ; ce qui est effectivement prévu dans le plan d'urgence.

➔ Il fait donc sens de travailler en parallèle à l'élaboration des deux types de plan.

## TEMOIGNAGES

ARNAUD MAILLOCHON

- Apiculteur en Vendée en 2008 - en phase d'installation
- Avait une gestion médicamenteuse du varroa ; n'avait pas été sensibilisé aux méthodes de gestion biologique ou aux techniques de lutte mécanique, *comme la majorité des apiculteurs à cette époque*
- Calendrier de traitement suivi
  - o Mars : comptage des chutes naturelles de varroas sur lange graissé : inefficace pour identifier les colonies les plus infestées donc traitement systématique de toutes les colonies
  - o Septembre : retrait des hausses après la miellée de tournesol et traitement à l'Apivar ou à l'Apistan pendant environ 30 jours ; alternance des molécule préconisée par le GDS qui fournissait et subventionnait les traitements, mais non appliqué du fait du manque d'efficacité observé par l'apiculteur de l'Apistan ; pas de recyclage de la cire de corps du fait de l'accumulation des produits chimiques ; pas de récolte de la miellée de lierre de septembre : gardé comme réserves pour les colonies l'hiver
  - o Décembre : en l'absence de couvain et avec des températures supérieures à 5°C afin que les abeilles ne soient pas trop grappées : pulvérisation d'amitraz par l'entrée de la ruche – traitement hors AMM ; ce traitement hivernal permettait de redémarrer la saison avec une faible infestation des colonies par varroa
- Globalement, le cheptel était peu infesté et les pertes hivernales limitées
- La production d'essaims – avec maintien des reines dans les colonies mères - en début de saison n'était pas associée à un traitement hors couvain. Cette méthode ne s'avérait pas efficace pour faire diminuer la pression varroa sur les colonies mères du fait de l'absence d'interruption de ponte.  
*Remarque post-réunion : Un traitement hors couvain aurait peut-être été nécessaire*
- A participé à un test d'efficacité de l'huile essentielle de Gaulthérie sur le varroa lors de sa formation BPREA – s'est avérée inefficace ;

*Remarque post-réunion : l'HE Gaulthérie n'est pas actuellement utilisée dans les produits anti varroa d'origine naturelle.*

#### YANN CHARPENTIER

- Lutte contre la tique historiquement basée sur l'emploi de produits chimiques uniquement : bain ou aspersion d'acaricides
- Puis implication des différents acteurs de la filière : vétérinaires, UPRA, provinces, SIVAP... via un comité de lutte contre la tique du GDSA : a résulté en une meilleure coordination de la lutte et une homogénéisation du message aux éleveurs - plus orienté vers la lutte intégrée et a permis une diminution de la consommation d'acaricides
- La pérennité des aides financières apportées par le gouvernement pour l'achat d'acaricides a limité l'implication des éleveurs dans les programmes de sélection génétique sur critères de résistance à la tique
- Apparition de nouveaux produits longue-action dont l'utilisation a été plus encadrée pour éviter l'apparition de résistances trop rapide : pas accessible directement pour les éleveurs, nécessite l'intervention de techniciens
- Les programmes de lutte intégrée devraient s'inspirer de ce qui est fait à l'étranger et être construits localement pour mieux s'adapter au contexte, mais ne devraient pas être juste des copier-coller ; pareillement la génétique devrait être sélectionnée localement plutôt que d'être introduite de l'étranger

#### PRECISIONS APORTEES PAR LE SIVAP

- Fiche de distribution des produits chimiques à compléter qui spécifie le nombre de têtes et conditionne la quantité de produit acaricide distribué
- Conditions d'accès aux produits longue-action : visite de suivi annuelle pour déterminer le protocole de traitements et les méthodes de lutte zootechnique, IPG obligatoire...
- Traitements pour bain, aspersion et longue action pris en charge à 100%

#### PRECISIONS APORTEES PAR LA DDE-E

- Existence d'aides financières pour inciter les éleveurs à utiliser de la génétique résistante à la tique : subvention pour augmentation de cheptel ou achat de taureaux de races tropicalisées

## TRAVAIL DE GROUPE – WORLD CAFE

L'objectif du travail de groupe était de faire émerger différents schémas d'organisation du plan de gestion médicamenteux pour les confronter et en adopter les meilleurs aspects. Les idées exprimées lors de ce travail sont compilées dans les tableaux et schémas ci-dessous.

### QUI FAIT QUOI ?

Actions globales	Organisme proposé
- Financer, budgéter et commissionner en amont de l'introduction	Agence Rurale ou autre bailleur
- S'accorder sur une politique commune - Coordonner les actions générales	SIVAP et Provinces
- Légiférer (valider et soutenir le plan auprès du gouvernement) - Agréer les traitements anti-varroa autorisés à l'importation - Contrôler des mouvements (colonies, matériel, produits) si seul un compartiment du territoire est infesté	
- Mettre en place un plan de contrôle des résidus dans les produits de la ruche	SIVAP, Laboratoires de Nouvelle-Calédonie et CPA/RESA
- Coordonner les actions « terrain » directement adressées aux producteurs	CPA/RESA
- Effectuer le suivi technique et sanitaire des exploitations - Conseiller les apiculteurs	CPA/RESA, ASA/VRA et technicien province Sud
- Encadrer la distribution des médicaments autorisés	RESA via VRA
- Assurer la formation des apiculteurs aux méthodes de lutte anti-varroa incluses dans le plan - Diffuser les résultats d'essais sur de nouvelles méthodes de lutte - Produire des supports d'information à destination des apiculteurs (tutoriels...)	CPA/RESA et Provinces
- Diffuser les informations relatives aux méthodes de lutte anti-varroa incluses dans le plan - Faire remonter le ressenti / les besoins de la filière au CPA/RESA - Représenter les apiculteurs	Associations apicoles, groupements d'apiculteurs, syndicats, CANC, Provinces
- Mettre en place des expérimentations en amont et en parallèle de l'introduction (programme de sélection génétique, techniques de lutte mécanique, protocole d'utilisation ou tests d'efficacité des traitements...)	CPA/RESA (En partenariat avec l'ITSAP / ADA) IAC/IRD (implication dans la filière apicole à développer si besoin)
- Appliquer les méthodes de lutte préconisées dans le plan - Effectuer le suivi demandé et partager les données issues de ce suivi - Faire remonter son ressenti terrain & besoins - Mettre en commun la génétique de son cheptel si émergence de souches résistantes	Apiculteurs
- Analyses & synthèse des données de suivi (efficacité des médicaments, des mesures biomécanique et des programme de sélection génétique)	CPA/RESA

Voir schéma fonctionnel en dernière page

## CONDITIONS D'ADHESION

Afin d'adhérer au plan de gestion, l'apiculteur devrait respecter les conditions suivantes :

- Adhésion au plan ouverte à tout possesseur de ruche(s)
- Déclarer ses ruchers au RESA : déclaration rendue obligatoire par arrêté gouvernemental
  - o Pour raison sanitaire urgente – puis obligation pérennisée
  - o Pour responsabiliser et professionnaliser la filière
- Se former
  - o Aux méthodes de lutte contre le varroa
  - o A l'utilisation de médicaments
  - o Aux modes de transmission du varroa pour éviter la contamination de zones restées indemnes si c'est le cas ou aux ruchers voisins
- Appliquer les mesures imposées par le plan en termes de traitements, de suivi des colonies par l'apiculteur, suivi de l'exploitation par le CPA/RESA et de remontées d'information par l'apiculteur (plusieurs conditions mentionnées par les groupes sont incluses dans cette phrase et ont été détaillées dans la partie « mesures imposées » ; voir ci-dessous)
- Participer au plan de surveillance aléatoire des résidus de traitements acaricides dans les produits de la ruche
- Participation aux expérimentations mises en place par le CPA/RESA dans le but d'améliorer / affiner le plan de gestion : programme de sélection génétique, techniques de lutte mécanique, protocole d'utilisation ou tests d'efficacité des traitements...

*Remarque post-réunion : Aucun groupe n'a mentionné l'idée que l'adhésion au plan soit payante pour l'apiculteur. Un engagement financier initial demandé pour bénéficier du plan – même modeste - montrerait l'implication de l'apiculteur, son intérêt pour un plan collectif et sa validation des mesures proposées ; cela pourrait également permettre de financer une action annexe du plan*

## MESURES DE GESTION DE L'INFESTATION PAR VARROA IMPOSEES PAR LE PLAN

Afin de pouvoir bénéficier des aides financières pour l'achat des traitements ou pour la compensation des pertes de colonies, l'apiculteur adhérant au plan de gestion devra appliquer les mesures suivantes sur l'ensemble de son rucher :

- Déclaration de ruchers au RESA obligatoire
- Transhumance interdite d'une zone infestée vers une zone indemne  
*Nécessitera la reconnaissance par le SIVAP de ces zones et la mise en place de mesure de contrôle des mouvements*
- Calendrier de traitement imposé avec plusieurs options possible : selon la conduite - biologique ou conventionnelle – ou selon la taille de l'exploitation ; le calendrier stipulera notamment :
  - o Choix et alternance des molécules
  - o Seuils d'infestation déclenchant tel ou tel traitement/mesure
  - o Règles d'application des traitements
  - o Mesures complémentaires de lutte mécanique à appliquer
  - o Programme de sélection génétique à mener en parallèle
  - o Durée prédéfinie d'application du plan
- Suivi systématique du niveau d'infestation des colonies par l'apiculteur : en début et fin de saison de production (périodes clés pour la gestion de l'infestation)
- Partage des données issues de ce suivi avec le CPA/RESA pour compilation et analyse : utilisation d'un outil de suivi commun à tous les acteurs du plan
- Tenue d'un registre d'élevage faisant mention des traitements appliqués (vérification de la bonne tenue du registre lors des visites ou lors du retrait des médicaments)
- Encadrement et suivi sanitaire obligatoire
- Mise en commun la génétique de son cheptel si émergence de souches résilientes en contre-partie des aides et du suivi reçu

## COMMENT RENDRE LE PLAN ATTRACTIF POUR QUE LES APICULTEURS Y ADHERENT ?

- Bon niveau d'information des apiculteurs ; pourrait être assuré en :
  - o Incluant la lutte contre varroa dans les cycles de formation déjà existants
  - o Produisant des supports pédagogiques / guide des bonnes pratiques / fiches techniques
  - o Diffusant ces supports d'information pour la sensibilisation spécifique au varroa à plus grande échelle
- Aides financières accessibles à tout type d'apiculteurs :
  - o Le degré d'indemnisation serait corrélé au statut de l'apiculteur : professionnel, loisir, ...
  - o Idéalement devrait être proportionnel à la part que représente l'apiculture dans les revenus de l'apiculteur (dans le cas des pluri-actifs)
  - o Les aides pourraient couvrir l'achat de médicaments pour tous, la compensation des pertes de colonies pour les apiculteurs professionnels
- Soutien terrain pour faire face à une nouvelle pathologie méconnue

*La formation et le soutien terrain sont à la fois des conditions d'adhésion ou des mesures imposées ET des leviers pour inciter les apiculteurs à adhérer au plan.*

**Bonne réflexion à tous avant le prochain groupe de travail – mi novembre...**

**En attendant n'oubliez pas de consulter les documents mis à votre disposition sur :**

[www.technopole.nc/fr/content/varroa](http://www.technopole.nc/fr/content/varroa)

# PLAN DE GESTION MEDICAMENTEUX DU VARROA – ORGANISATION FONCTIONNELLE

